

Élections législatives des 12 et 19 juin 2022 : Investitures

Vote électronique ouvert le 4 mai à 20h et clos le 5 mai 2022 à 17h

MOTION

Le Conseil fédéral :

- **Annule les désignations initialement validées par vote du Conseil fédéral extraordinaire du 20 mars 2022**
- **Valide les candidatures présentées dans le scénario téléchargeable avec son explicatif via ce lien :**

<https://www.eelv.fr/files/2022/05/vdfgtreziatdr6783.pdf>

- **Demande au bureau exécutif d'organiser le vote des adhérent·e·s pour valider les candidatures conformément à l'article 36 des statuts de EÉLV.**
- **Mandate le bureau exécutif pour désigner en lien avec les régions concernées, les candidat.e.s dans les circonscriptions 3502 et 7405 et celles dans lesquelles il conviendrait de valider un nouvelle candidature après désistement ou empêchement du ou de la candidat.e.**

Inscrits : 119
Votants : 113
Exprimés : 105

Pour : 81 -> soit 77,14 % des exprimés et 71,68 % des votants
Contre : 24 -> soit 22,86 % des exprimés et 21,24 % des votants
Blanc : 8 -> soit 7,08 % des votants
Nppv : 1

Motion adoptée puisque répondant aux conditions des 60% des exprimés et 50 % des votants